



GUIDE DE VOTRE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Vous avez demandé une autorisation d'urbanisme et vous souhaitez réaliser une demande de branchement à l'eau potable, votre interlocuteur pour la réalisation de ce branchement est SAUR-SATEG.

Où faire sa demande :

> Sur internet :

<https://www.sateg-eau.com/abonnement-et-raccordement/jemmenage-ou-je-fais-construire/je-me-raccorde>

Remplir la fiche **Demande de branchement SATEG** (à télécharger sur la page du site)

> Dans un point d'accueil :

SERRES-CASTET : 1004 rue de la Vallée d'Ossau
(Du lundi au Vendredi : 9h-12h/14h-17h)

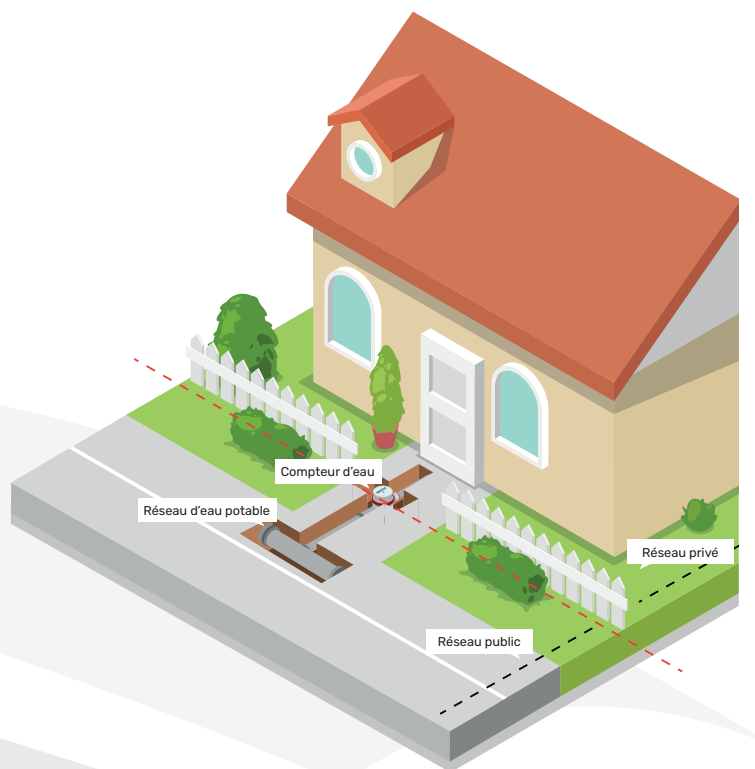
ARZACQ-ARRAZIGUET : en Mairie 13 place de la République (Mardi 9h-12h/14h-17h)

GARLIN : en Mairie 3 Place de la Résistance
(Mercredi 9h-12h/14h-17h)

> Renseignement complémentaire : **05 81 91 35 01**

Pièces à fournir :

- > Le plan de situation de votre parcelle sur la commune
- > Le plan cadastral de votre projet avec l'emplacement souhaité du compteur
- > La copie de l'arrêté du permis de construire (le cas échéant)
- > La demande de branchement complétée



Suite donnée à votre demande de branchement :

- > SAUR-SATEG vous contactera afin de réaliser les mètres sur site
- > Un devis vous sera envoyé dans les 10 j suivant la visite sur site
- > Vous renvoyez le devis accepté et accompagné d'un acompte de 50%
- > Les travaux sont programmés à réception de votre devis accepté